

Présentation & Missions :

- [Pourquoi ?](#)
 - [Le coût](#)
 - [Les missions](#)
-

◆ Pourquoi un Pôle Informatique?

Le Pôle Informatique du Centre de Gestion a été **créé en 1990** pour répondre aux problèmes croissants que l'informatique posait aux collectivités du Tarn et Garonne, à l'initiative de 15 collectivités désireuses de se partager les services d'un informaticien.

Il se compose de 7 techniciens : Christophe DARENES , Séverine L'ESPRIT, Cécile BASQUES, Dominique GANTOU, Xavier DEREUMAUX, Philippe MAUBERT et Maxime LACAN qui ont en charge l'assistance informatique de plus de 200 collectivités, représentant un parc de plus de 500 micro-ordinateurs.

L'objectif de ce service est d'offrir aux collectivités adhérentes :

- un interlocuteur unique pour tous leurs problèmes informatiques,
 - une assistance personnalisée de proximité,
 - un conseil au mieux de leurs intérêts.
 - une assistance sans limite du nombre d'interventions,
 - un coût forfaitaire annuel, sans risque de mauvaises surprises.
-

◆ Le Coût du Pôle Informatique :

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, ce service n'est pas financé par les cotisations obligatoires versées par les collectivités, mais par un forfait, faisant l'objet d'une convention annuelle de partenariat.

Le montant de cette convention est calculé au cas par cas en fonction de 2 critères :

- le nombre de postes à maintenir,
- le niveau d'assistance attendu pour chaque poste.

Ce forfait couvre les opérations d'installation, de formation et de maintenance (logicielle), sans limitation du nombre d'interventions.

Pour les collectivités ne désirant pas opter pour le système de forfait, une facturation à l'intervention est également possible.

◆ Les Missions Du Pôle Informatique :

Le Conseil :

- Conseil dans le choix des configurations logicielles ou matérielles les mieux adaptées pour la collectivité.
- Aide à la négociation avec les fournisseurs.
- Veille technologique : Internet, Sécurité, Dématérialisation

Installation :

- Installation et paramétrage des matériels, des logiciels, et réseaux, en concertation avec les fournisseurs retenus par la collectivité.
- Installation des connexions VPN / Portail HELIOS avec les trésoreries.

Formation :

- Formation aux logiciels des sociétés MAGNUS et COSOLUCE : Comptabilité, Paye, Etat-Civil, etc.
- Formation de base aux principaux logiciels de bureautique : Works, Word, Excel, Publisher, Access.

Maintenance logicielle :

- Maintenance téléphonique : Au moins 1 technicien de permanence 5 jours sur 7
- Télémaintenance (prise en main des postes à distance).
- Maintenance sur site.

Internet :

- Le Pôle Informatique est à l'origine de la création du site Internet que le Centre de Gestion met à la disposition des collectivités du département.
- Il propose le développement, la mise à jour et le référencement de sites internet.
- Il assure l'installation des logiciels et matériels, le paramétrage des connexions internet ainsi que la formation des agents et des élus à l'utilisation des navigateurs et du courrier électronique.

[En savoir plus](#)

La Dématérialisation des échanges

- Dématérialisation des Actes Réglementaires (projet ACTES)
- Dématérialisation des Actes Budgétaires
- Dématérialisation des Marchés Publics
- Transmission des flux Hélios
- Dématérialisation de la paye

Les plus... :

- Mise à disposition d'un logiciel de facturation simplifiée développé par le Centre de Gestion (ASAI, AFR, Ordures ménagères, Cantine, ...)
- Développements spécifiques à la demande sous Access, Windev.
- Sauvegarde automatique en ligne via Internet.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 05.63.21.62.00. ou par courriel à l'aide de notre [formulaire de contact](#).

[Vers le haut](#)